



PREFECTURE  
Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections

Site Internet : [www.cher.pref.gouv.fr](http://www.cher.pref.gouv.fr)

**ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT L'INSTALLATION  
D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION  
(CIC Bourges Entreprise)**

**20150043**

La Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur,

**VU** les articles L251-1 à L255-1 et R 251-1 à R 253-4 du code de la sécurité intérieure,

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection dans les locaux provisoires de la banque CIC BOURGES ENTREPRISES suite à son transfert 69 rue Charlet à Bourges,

**VU** la Commission Départementale de Vidéoprotection du 12 mai 2015;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le Chargé de sécurité de CIC OUEST est autorisé à installer un système de vidéoprotection dans les locaux provisoires de l'agence CIC BOURGES ENTREPRISES, 69 rue Charlet à Bourges.

Le système modifié est constitué d'une caméra intérieure avec une durée de conservation des images de 30 jours.

**Article 2** – Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la Préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

**Article 3** – M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera notifiée au pétitionnaire.

Bourges, le 4 juin 2015  
La Préfète,  
pour la préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général,

signé : Fabrice ROSAY